



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des ressources humaines
Division des personnels d'administration
et d'encadrement**

**Bureau des personnels d'inspection et de direction
DPAE 1**

Affaire suivie par :

Noémie Bock

Tél. 03 88 23 35 11

Mél : noemie.bock@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
public du second degré

Madame la directrice de l'école régionale de
l'enseignement adapté

Madame la directrice de l'école régionale du premier
degré

s/c de messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'Education
nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Strasbourg, le 25 MARS 2024

**Objet : liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de classe normale – rentrée
scolaire 2024.**

**Référence : - lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des
parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse
et des sports du 27 novembre 2023 publiées au BO du 7 décembre 2023.**

- note de service du 25 janvier 2024 publiée au BO n°4 du 25 janvier 2024

Cher(e)s collègues,

J'attire votre attention sur les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de classe normale à la rentrée scolaire 2024. Ce grade permet d'occuper un emploi de direction dans le second degré.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions suivantes :

a) soit :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A de personnels enseignants, de psychologues de l'éducation nationale, d'éducation, ou de la filière administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle A ;
- et justifier de sept années de services en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs des corps susmentionnés et avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation pendant vingt mois au moins, de façon continue ou discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires.

b) soit :

- avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré ;
- et justifier de quatre ans de services dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire.

Les conditions de service sont appréciées au 1^{er} septembre 2024.

Par principe, les personnels recrutés par liste d'aptitude se verront confier des fonctions d'adjoint au chef d'établissement (proviseur(e) adjoint(e) de lycée ou de lycée professionnel, principal(e) adjoint(e) de collège).

Les affectations sont proposées prioritairement dans les académies dites « déficitaires ». Afin d'augmenter les chances d'obtenir satisfaction, les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent formuler des vœux portant sur les académies les plus larges possibles.

Les candidats doivent saisir leur candidature dans Colibris-Mon portail RH disponible dans la rubrique "gestion du personnel" accessible via le portail ARENA **du 3 avril 2024 au 24 avril 2024 inclus**.

Ils joindront obligatoirement dans Colibris-Mon portail RH les documents suivants qu'ils auront préalablement enregistrés au format pdf :

- un curriculum vitae
- un état des services validé par le service de gestion actuel
- une lettre de motivation
- les arrêtés rectoraux d'affectation provisoire dans les fonctions de direction
- les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré
- un rapport d'activité
- une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant, les éléments utiles relatifs aux types de postes et d'établissements sollicités.
- le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) si obtention.

Les candidats devront demander à leur supérieur hiérarchique de compléter l'annexe LA1 ci-jointe qu'ils transmettront par courriel à la DSDEN de leur département (ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr ou i68cab@ac-strasbourg.fr) au plus tard le mercredi 24 avril 2024.

Les candidats seront reçus en entretien par les directeurs académiques des services de l'Education nationale et les inspecteurs d'académie / inspecteurs pédagogiques régionaux établissement et vie scolaire qui proposeront un avis sur chaque dossier.

Les candidatures qui auront reçu un avis favorable seront classées par ordre préférentiel.

La liste des agents inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2024 sera publiée sur le site ministériel le 14 juin 2024.

Les décisions d'affectation académique seront notifiées dans Colibris-Mon portail RH le 25 juin 2024 pour une prise de fonctions au 1^{er} septembre 2024.

Les candidats recrutés par voie d'inscription sur la liste d'aptitude sont nommés en qualité de stagiaires et placés en position de détachement dans le corps des personnels de direction pour la durée de ce stage.

Je vous prie d'assurer la diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Bien cordialement



Olivier Faron